

États membres du Comité exécutif du programme du Haut Commissaire

L'organe directeur de l'UNHCR – le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire (Comité exécutif) – a été créé en 1958 à la requête de l'Assemblée générale. Il a pour tâches principales d'approuver les programmes d'assistance du Haut Commissaire, de conseiller le Haut Commissaire dans l'exercice de ses fonctions (en particulier sur les questions de protection) et de superviser les finances et la gestion de l'Organisation.

La session annuelle du Comité exécutif a lieu en octobre à Genève. La cinquante-septième session s'est déroulée du

2 au 6 octobre 2006. Les réunions du Comité permanent du Comité exécutif ont lieu à différentes dates au cours de l'année.

Le Comité exécutif, qui offre la plus ample représentation géographique possible, accueille en son sein des États (membres des Nations Unies ou autres) qui témoignent de leur dévouement à la cause des réfugiés et de leur volonté de remédier au sort de ces derniers. En 2006, le Comité exécutif réunissait 70 membres, indiqués ci-après :

Afrique du Sud	Ghana	Pakistan
Algérie	Grèce	Pays-Bas
Allemagne	Guinée	Philippines
Argentine	Hongrie	Pologne
Australie	Inde	Portugal
Autriche	Iran (République islamique d')	République de Corée
Bangladesh	Irlande	République démocratique du Congo
Belgique	Israël	République-Unie de Tanzanie
Brésil	Italie	Roumanie
Canada	Japon	Royaume-Uni
Chili	Jordanie	Saint-Siège
Chine	Kenya	Serbie
Chypre	Lesotho	Somalie
Colombie	Liban	Soudan
Côte d'Ivoire	Madagascar	Suède
Danemark	Maroc	Suisse
Egypte	Mexique	Thaïlande
Equateur	Mozambique	Tunisie
Espagne	Namibie	Turquie
Etats-Unis d'Amérique	Nicaragua	Venezuela (République bolivarienne du)
Ethiopie	Nigéria	Yémen
Fédération de Russie	Norvège	Zambie
Finlande	Nouvelle-Zélande	
France	Ouganda	